

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 72 (1980)
Heft: 4

Artikel: L'emploi des femmes
Autor: Clivaz, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'emploi des femmes

L'emploi des femmes en tant qu'élément important de la situation économique actuelle et future a été le thème d'une conférence, qui s'est tenue au mois d'avril, à Paris, dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Plusieurs ministres et secrétaires d'Etat des pays membres ont pris part à cette réunion. Les participants ont approuvé une déclaration que nous jugeons utile de reproduire dans notre *Revue*, d'autant plus que la Suisse fait aussi partie de l'OCDE.

Nous voudrions toutefois, auparavant, nous arrêter sur les considérations émises par le président de la conférence, M. Svend Auken, ministre du travail du Danemark, dans son discours d'ouverture. Il a d'abord rappelé que les femmes travaillent, comme elles l'ont fait d'ailleurs de tout temps. «Mais, a-t-il ajouté, beaucoup d'entre elles travaillent maintenant pour de l'argent et leur existence a de ce fait été reconnue, même par nos économistes.

Le travail des femmes est l'une des plus grandes sources de prospérité de nos pays. Toutes nos sociétés s'effondreraient si les femmes abandonnaient leurs emplois. La production des industries de base fléchirait. Le secteur des services n'aurait plus de «services». Les écoles, les hôpitaux, les centres de soins pour les personnes âgées et pour les enfants fermeraient, et le revenu réel accuserait une chute dramatique.

Il faut par conséquent l'affirmer d'emblée: l'emploi des femmes n'est pas en soi un «problème» pour nos sociétés. Il est une grande chance pour leur développement futur.

Bon nombre de femmes ont cependant des difficultés à trouver des emplois stables et satisfaisants. Sur le marché du travail, elles se heurtent bien trop fréquemment à des attitudes méfiantes et discriminatoires. Leur instruction ou leur formation laisse souvent à désirer. Dans la plupart de nos pays, les femmes sont en moyenne moins rétribuées que les hommes – pour des emplois comparables. Elles doivent en outre assumer deux tâches à la fois: un emploi salarié, et leurs fonctions traditionnelles d'éducatrices et de ménagères. Selon une récente étude sur les conditions de travail des femmes dans l'industrie danoise, les femmes accomplissent en moyenne trois heures pleines de travail au foyer en sus de leurs heures de travail salarié, et leurs maris 15 minutes seulement en moyenne.

Mais bien que la participation accrue des femmes à la population active dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE soit une importante source de prospérité, les implications qui en découlent sur le plan de la politique économique et de la politique du marché du travail soulèvent des problèmes complexes. Ceux-ci doivent être soigneusement examinés et discutés et ils ne pourraient mieux l'être que par

les ministres responsables des politiques de la main-d'œuvre et de l'emploi.»

M. Auken, tout en constatant que des différences fondamentales subsistent en ce qui concerne le rôle des femmes dans la société, a fait encore quelques remarques d'ordre général qu'il a exposées en huit points.

«Premièrement: La question de l'emploi salarié hors du foyer ne concerne pas uniquement les femmes. Nous devons tous, dans nos sociétés, reconnaître le droit fondamental au travail des hommes comme des femmes.

Deuxièmement: L'égalité des hommes et des femmes concernant le droit au travail en dehors du foyer doit impliquer l'égalité face aux tâches domestiques. Si les femmes assurent leur part dans la fourniture de biens et de services à la société, les hommes doivent assurer leur part dans les tâches ménagères et l'éducation des enfants. Pour beaucoup d'hommes, ceci peut sembler une perspective redoutable. C'est au contraire, selon moi, une chance de mener une vie plus riche.

Troisièmement: Les femmes ne sont pas des membres marginaux de la population active. Il peut fréquemment arriver qu'elles occupent des emplois marginaux et que leurs salaires le soient également. Mais, en tant que groupe, elles ne sont en aucune façon «marginales» dans la population active actuelle. Elles sont entrées dans le processus de développement économique et continueront d'y participer malgré les fluctuations de la conjoncture.

Lorsque l'on considère les problèmes des familles actuelles ayant de jeunes enfants, la difficulté de la plupart des marchés du travail à fournir de nouveaux emplois à tous les nouveaux postulants à une activité, et les contraintes budgétaires concernant le financement d'activités administrées par les pouvoirs publics, telles que la prise en charge des personnes âgées et des enfants, on pourrait être tenté de conclure que ces problèmes pourraient être résolus si seulement les femmes mariées retournaient dans leurs foyers et s'occupaient de leurs enfants et de leurs parents.

Cette solution, empreinte de nostalgie, ne peut manquer de trouver un très large écho, notamment à une époque où nombreux sont ceux qui se tournent vers le passé pour y trouver des modèles en vue de la solution future des problèmes actuels.

Je pense néanmoins qu'un tel raisonnement est non seulement erroné, mais hautement irréaliste. Les femmes doivent rester sur le marché du travail. Elles lui sont indispensables, et d'ici quelques années à peine, en raison de l'évolution démographique de la plupart des pays, leur présence dans la population active sera encore plus nécessaire que maintenant.

De plus en plus rares seront d'ailleurs les femmes qui quitteront la population active pour élever leurs enfants. Les taux de natalité ont

baissé à peu près partout. Je pense que ceci va devenir pour nous un problème majeur. Et les femmes n'ignorent pas que les compétences qu'elles ont acquises grâce à leurs études et à leur expérience professionnelle sont souvent perdues lorsqu'elles s'absentent pendant un an du marché du travail, sur lequel la concurrence est actuellement très vive, et qu'il leur sera de ce fait beaucoup plus difficile de retrouver ensuite un emploi satisfaisant.

Pour beaucoup de femmes, les conditions de vie dans nos sociétés occidentales modernes font que seul un travail à l'extérieur peut leur offrir de véritables possibilités de contacts humains.

Il est en outre une évidence dont il faut tenir compte, à savoir qu'un très grand nombre de familles ne pourraient tout simplement pas maintenir leur niveau de vie sans deux revenus. J'ajouterai à cela que les femmes ne se sentent souvent libres que lorsqu'elles ont une source de revenu indépendante. Le taux élevé des mariages brisés et l'augmentation spectaculaire du nombre de familles monoparentales démontrent pleinement que le désir des jeunes femmes contemporaines de gagner leur vie n'est pas une fantaisie passagère mais une préoccupation pleinement justifiée.

Quatrièmement: Les stratégies de plein emploi sont une condition préalable à la mise au point de solutions efficaces au grave problème du chômage des femmes dans la plupart des pays. Comme l'a dit Ray Marshall en ouvrant la conférence de l'OCDE sur l'emploi des jeunes en 1977: *«Le chômage, sous quelque forme que ce soit, est destructeur pour l'individu qui en est victime comme pour la société dans laquelle vit cet individu. Il n'y a aucun moyen de rattraper jamais le travail perdu. Nous ne pouvons nous permettre de perdre la productivité et les contributions de ceux qui sont capables de travailler et qui en ont le désir.»*

On a souligné le fait, que rares sont les pays membres qui seront en mesure d'éviter le chômage cette année et dans les années à venir. Il faudrait cependant que les ministres de l'emploi insistent fortement sur la nécessité de donner une priorité élevée à des stratégies actives en matière d'emploi. Cette nécessité paraît chaque jour plus pressante.

On peut certes reconnaître qu'il est très difficile d'aider par exemple les femmes sur le marché du travail si l'économie n'est pas assez vigoureuse pour offrir de nouveaux emplois et si les emplois existants sont eux-mêmes menacés. Même les politiques sélectives d'emploi les plus sophistiquées n'auront qu'une incidence limitée dans ce contexte.

Cinquièmement: L'enseignement et la formation ont, semble-t-il, un rôle très important à jouer dans les stratégies visant à résoudre efficacement les problèmes d'emploi des femmes. L'enseignement est une précondition de l'égalité des hommes et des femmes. Il est par ailleurs le principal moyen de modifier les attitudes et de vaincre

les préjugés. L'enseignement peut faire tomber les barrières rigides qui entourent les domaines réservés aux hommes sur le marché du travail. Les possibilités d'éducation récurrente tout au long de la vie active de l'individu semblent présenter un intérêt particulier.

Sixièmement: La suppression de la ségrégation entre les sexes sur le marché du travail pourrait, semble-t-il, faire l'objet de longues controverses sur la concurrence accrue qui en résulterait entre les hommes et les femmes. Je ne pense pas que ce soit là l'approche la plus constructive. La réduction des différentes formes de ségrégation entre les sexes donnerait au contraire plus de souplesse au marché du travail. Elle permettrait de résoudre plus efficacement bon nombre de problèmes tenant à l'inadéquation entre l'offre et la demande et à l'existence de goulets d'étranglement. A mon avis, en permettant aux femmes de suivre des études plus poussées et en leur offrant délibérément la possibilité de recevoir une formation en vue d'activités jusque-là réservées aux hommes, on accroîtra la contribution des marchés du travail à la lutte contre l'inflation.

Septièmement: Il ne semble pas qu'il doive y avoir nécessairement contradiction entre les considérations économiques et les considérations sociales. L'histoire commune des pays de l'OCDE est riche d'exemples où politique économique et politique sociale ont été menées de front et où les progrès réalisés sur l'un et l'autre plan se sont mutuellement renforcés. Vouloir par conséquent surmonter nos difficultés économiques présentes en arrêtant le progrès social et en abandonnant le terrain déjà acquis serait – pour paraphraser M. de Talleyrand – non seulement une erreur, mais une faute.

Huitièmement: Nous devons nous efforcer d'éviter le genre de mesures «spéciales» en faveur des femmes qui ne feraient que les enfermer dans leur statut «spécial» (c'est-à-dire inférieur) sur le marché du travail. Je pense aux mesures spéciales de protection dans le cadre des réglementations sanitaires, aux horaires de travail spéciaux, à la fixation d'un âge spécial pour le départ en retraite ou aux systèmes de rémunération spéciaux. Ce ne sont là que quelques exemples de ce qu'il convient d'éviter.

Pour mettre fin à la ségrégation et aux préjugés, nous devons étayer les réglementations formelles par des actions positives et résolues. Mais je crois que nous devons éviter les mesures spéciales qui réduisent la possibilité pour les femmes d'accéder à une véritable égalité avec les hommes.»

Les conclusions des travaux de cette conférence ont été résumés dans une

Déclaration sur les politiques en faveur de l'emploi des femmes

La Conférence à haut niveau des pays membres de l'OCDE sur l'emploi des femmes,

considérant qu'en tant que membres égaux de la société, les hommes et les femmes devraient avoir des possibilités d'accès égales à un emploi rémunéré, quels que soient le taux de croissance économique et la situation du marché du travail;

considérant que les gouvernements des pays membres se sont engagés à assurer aux femmes des possibilités d'emploi et des rémunérations égales à celles des hommes;

considérant que les responsabilités des hommes et des femmes dans l'éducation des enfants dépendent non seulement de la politique sociale et de la politique de l'enseignement mais aussi de leur capacité de subvenir à l'entretien de leur famille par un travail rémunéré;

considérant que l'homme et la femme ont tous deux la responsabilité d'élever leurs enfants et de s'en occuper;

considérant que la participation des femmes au marché du travail a augmenté et continuera sans doute d'augmenter dans la plupart des pays membres, et qu'elle a été et demeurera un élément essentiel du développement économique et social;

considérant que devant les contraintes qui pèsent sur la croissance économique à moyen terme, l'amélioration des politiques en vue de répondre aux aspirations des hommes et des femmes en matière d'emploi constituera un défi pour les gouvernements;

vu la déclaration faite par les ministres de l'éducation réunis à l'OCDE à Paris, le 20 octobre 1978, dans laquelle les ministres exprimaient en particulier leur conviction que l'un des objectifs qui devaient être pris en considération de façon prioritaire était «d'adopter des mesures positives pour que l'éducation contribue à réaliser l'égalité entre les jeunes gens et les jeunes filles, les hommes et les femmes»;

vu la recommandation du Conseil sur une politique globale de l'emploi et de la main-d'œuvre, en date du 5 mars 1976, qui soulignait la nécessité de «développer et de maintenir l'emploi et d'améliorer les conditions de la vie active pour tous ceux qui peuvent et sou-

haitent travailler, en recourant aux instruments appropriés de la politique économique, de la politique de l'emploi et de la main-d'œuvre et de la politique sociale»;

prenant en considération les dispositions, notamment de caractère constitutionnel, qui dans certains pays membres affectent les domaines de compétence des gouvernements en ce qui concerne les objectifs énoncés ci-dessous:

Déclare

A. Que dans l'élaboration des politiques en jeu, les pays membres devraient considérer en priorité les objectifs suivants, compte tenu de l'éventualité d'une expansion limitée des possibilités d'emploi:

- adopter une politique de l'emploi qui offre des possibilités d'emploi égales aux hommes et aux femmes, quels que soient les taux de croissance économique et la situation du marché du travail;
- adopter des mesures de lutte contre le chômage qui ne soient, ni directement, ni indirectement, discriminatoires à l'encontre des femmes;
- mettre en œuvre un ensemble intégré de mesures pour éliminer la ségrégation sur le marché du travail et réduire les écarts entre les gains moyens des hommes et des femmes par:
 - (a) l'interdiction légale de la discrimination directe;
 - (b) une action positive visant à réduire la discrimination indirecte résultant des méthodes de recrutement, de formation et de promotion ou de toutes autres conditions d'emploi;
 - (c) la réduction des préjugés sociaux tenaces et des pratiques institutionnelles négatives qui limitent la gamme et le niveau des emplois ouverts aux jeunes filles et aux femmes;
 - (d) l'application du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale¹;
- prêter attention, sur les points appropriés de la présente déclaration, aux problèmes particuliers des femmes appartenant à des minorités;
- encourager, en concertation avec les employeurs et les syndicats, l'application plus générale de formules d'aménagement volontaire du temps de travail (par exemple travail à temps partiel et horaire mobile), afin d'assurer un fonctionnement plus efficace des marchés du travail et d'élargir l'éventail des choix offerts aux hommes et aux femmes en matière d'emploi; à cet égard, il faudrait prendre particulièrement en considération le cas des travailleurs, hommes et femmes, qui ont des enfants à charge;

¹ Suivant la définition retenue, par exemple, dans la Convention n° 100 de l'OIT et dans les directives sur l'égalité de rémunération du Conseil des Communautés européennes.

- assurer aux travailleurs à temps partiel des niveaux de rémunération et de prestations sociales proportionnels à ceux des travailleurs à plein temps et les faire bénéficier des mêmes conditions de travail et normes de protection que ces derniers;
- veiller à ce que les dispositions des régimes de fiscalité, de sécurité sociale et de prestations familiales ne pèsent pas sur les décisions que prennent les hommes et les femmes quant à la répartition de leur temps entre un travail rémunéré et d'autres activités;
- stimuler et favoriser le développement de programmes d'emploi, de formation et d'éducation «récurrente» ainsi que l'élargissement des possibilités d'accès à ces programmes, en particulier pour les femmes qui ont besoin d'améliorer leurs qualifications et pour celles qui reviennent à la vie active, en tenant compte des nouvelles techniques et de l'évolution de l'industrie;
- réexaminer les dispositions de la législation du travail, par exemple, les lois sur la protection des femmes, afin de les rendre compatibles avec l'objectif de l'égalité des chances dans l'emploi et d'améliorer les conditions et le milieu de travail pour tous les travailleurs;
- garantir aux femmes enceintes et à celles qui sont arrivées au terme d'un congé de maternité une protection contre les licenciements, ainsi que le droit de reprendre leur travail sans perdre les avantages acquis;
- développer l'enseignement en l'orientant de manière à éliminer progressivement, dans les programmes scolaires, la distinction stéréotypée entre les rôles de l'homme et de la femme et à offrir aux jeunes femmes et aux jeunes hommes une gamme complète de choix, tant pour la poursuite de leurs études que pour l'acquisition des qualifications professionnelles nécessaires à l'emploi;
- utiliser plus activement les moyens directs dont disposent les pouvoirs publics pour donner aux femmes des chances plus égales à celles des hommes, par exemple, les procédures de recrutement, de formation et de promotion dans le secteur public, les services de placement, les programmes de création d'emplois et, dans certains pays, la politique de développement régional et les marchés gouvernementaux;
- veiller à ce que soient établis des dispositifs administratifs efficaces pour la coordination et la mise en œuvre de toutes les formes d'action des pouvoirs publics qui influent sur l'égalité des chances d'emploi des femmes;
- faire en sorte que les problèmes particuliers des femmes immigrées soient pris en considération en ce qui concerne tous les points ci-dessus.

B. Que l'égalisation des chances au regard de l'emploi et l'élimination des écarts de rémunération entre hommes et femmes dé-

pendent non seulement de mesures gouvernementales mais aussi d'efforts concertés des organisations patronales et des syndicats. C. Que, pour faciliter la réalisation de ces objectifs par les pays membres, il conviendrait de renforcer la coopération dans le cadre des organes compétents de l'OCDE, et en particulier d'effectuer des études sur l'emploi des femmes dans les conditions économiques et sociales nouvelles, et de procéder à des analyses et à des évaluations périodiques de la mise en œuvre des politiques d'égalisation des chances et des rémunérations des femmes.

* * *

Cette déclaration, il faut le reconnaître, ne laisse subsister aucun doute quant à l'attachement des pays de l'OCDE au principe de l'égalité des chances dans l'emploi et à l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes. Mais, comme l'on sait, entre l'approbation d'un principe et son application, il y a parfois un espace considérable. Il importe donc que tout soit mis en œuvre pour que, en l'occurrence, le principe passe le plus rapidement possible dans les faits.

J. Clivaz